Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale
des Territoires

Pourquoi développer les modes actifs (vélo, marche) ?

Le secteur des transports représente :
- **33 % de la consommation d'énergie finale** en France en 2015
- le **1er émetteur de CO2, avec 39 % des émissions totales de GES** (hors UTCF, source ADEME 2018)
- une des **principales sources de pollution de l'air**

Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité (voir illustration au verso). Cependant en Seine et Marne, uniquement 1 % des déplacements quotidiens sont effectués à bicyclette alors que 63,4 % des ménages possèdent au moins un vélo (Enquête Global Transport 2010).

De nombreux trajets pourraient être effectué à vélo sachant qu'en Île-de-France, la majorité des déplacements font moins de 5 kilomètres (51 % selon une étude de la région Île-de-France en 2018).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre 1 et 6 kilomètres le **vélo** reste le mode de déplacement le **plus compétitif** et cela particulièrement en milieu urbain.

Le 14 septembre 2018, le Premier ministre a officiellement présenté le Plan vélo dont l'ambition est de tripler la part de ce mode de déplacement pour atteindre 9 % en 2024.

Afin de financer ces infrastructures, des dispositifs existent pour les collectivités :
- le **fonds national « mobilités actives »** d'un budget de 350 millions d'euros sur 7 ans, ayant pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités a été lancé.
- la **dotation de soutien à l'investissement public local** (DSIL) doté d'un fonds de 500M€ sur 5 ans dédié à «développer des services de transport de proximité durables» facilitant l'intermodalité.
- le **Plan Vélo Régional**, 100 M€ d'aides pour financer les projets d'aménagements cyclables pouvant couvrir de 25% à 50% du projet.

Enfin, pour faciliter vos déplacements à vélo et trouver l'itinéraire adapté à vos besoins, vous pouvez consulter le site **https://www.geovelo.fr/france/itinerary/**

Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne
Service énergies, mobilités et cadre de vie
Unité mobilité déplacements transports

TOP 5
des raisons pour lesquelles le vélo est le roi de la mobilité :

Il allonge la durée de vie

30 minutes de vélo par jour limite les maladies
(risques cardio-vasculaires, diabète, cancer, stress, etc.)

Il est plus sûr

Les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés qu'en voiture.

Il ne pollue pas

Rouler à vélo permettrait d'économiser 650 kg de CO_2 par personne/ an.
Soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop.

Il est plus rapide

À vélo, sur un trajet de 3 km, **on met moins de temps qu'en voiture**, stationnement compris.

Il est moins cher

4 pleins d'essence = 265 € soit le prix d'un vélo neuf.
Faire 10 km par jour revient à 100 €/an à vélo vs 1 000 €/an en voiture.

Top bonus

1 place de stationnement = 10 places de vélo.

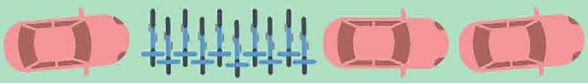

Pour en savoir plus
Contactez l'unité mobilité déplacements et transports de la DDT,
par mail : ddt-umdt-semcv@seine-et-marne.gouv.fr
par téléphone : Valérie Ditte au 01.60.56.73.12